

**SITUATION ANNUELLE DE FIDELIUM ESSOR  
ARRETEE AU 31/12/2010**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 031 646 DT, un actif net de 1 014 282 DT, un résultat déficitaire de 41 718 DT et une valeur liquidative de 960,494DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fond commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le gestionnaire du fond commun de placement à risque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation des états financiers, conformément au système comptable des entreprises instauré par la loi n°96-112 du 31 décembre 1996, ainsi que la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Quelqu'un

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers du fonds de placement à risque « FIDELIUM ESSOR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fond au 31 décembre 2010, ainsi que de performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

***Tunis, le 06 juin 2011***

**Le commissaire aux comptes**

***Sahl BOUHARB***



**Bilan**  
**du FCPR « FIDELIUM ESSOR »**  
**Arrêté au 31 décembre 2010**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<b>2010</b>
<b>ACTIF</b>		
<i>AC 1 – Portefeuille-titres</i>		<b>1.020.962</b>
<i>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	<b>IV.1</b>	<b>1.020.962</b>
<i>b - Obligations et valeurs assimilées</i>		-
<i>c - Autres valeurs</i>		-
<i>AC 2 – Placements monétaires et disponibilités</i>		<b>56</b>
<i>a - Placements monétaires</i>		-
<i>b - Disponibilités</i>	<b>IV.2</b>	<b>56</b>
<i>AC 3 – Créances d'exploitation</i>	<b>IV.3</b>	<b>10.628</b>
<i>AC 4 – Autres actifs</i>		-
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>1.031.646</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<i>PA 1 – Opérateurs créditeurs</i>	<b>IV.4</b>	<b>17.364</b>
<i>PA 2 – Autres créditeurs divers</i>		-
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>17.364</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
<i>CP 1 – Capital</i>	<b>IV.5</b>	<b>1.072.208</b>
<i>CP 2 – Sommes distribuables</i>	<b>IV.6</b>	<b>(57.926)</b>
<i>a – Sommes distribuables des exercices antérieurs</i>		
<i>b - Sommes distribuables de l'exercice</i>		<b>(57.926)</b>
<b><u>TOTAL ACTIF NET</u></b>		<b><u>1.014.283</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>1.031.646</u></b>

**Etat de Résultat**  
**du FCPR « FIDELIUM ESSOR »**  
**pour l'exercice clos le 31 Décembre**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	<b>2010</b>
<i>PR 1 – Revenus du portefeuille-titres</i>	<i>IV.7</i>	<b>4.700</b>
<i>a - Dividendes</i>		4.700
<i>b - Revenus des obligations et valeurs assimilées</i>		-
<i>c- Revenus des autres valeurs</i>		-
<i>PR 2 – Revenus des placements monétaires</i>		-
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4.700</b>
<i>CH 1 – Charges de gestion des placements</i>	<i>IV.8</i>	<b>(60.225)</b>
<b><u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>(55.525)</u></b>
<i>PR 3 – Autres produits</i>		-
<i>CH 2 – Autres charges</i>	<i>IV.9</i>	<b>(2.401)</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>(57.926)</u></b>
<i>PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation</i>		-
<b><u>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>(57.926)</u></b>
<hr/>		
<i>PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		-
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</i>	<i>IV.10</i>	<b>(35.101)</b>
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</i>	<i>IV.11</i>	<b>68.448</b>
<i>Frais de négociation</i>		<b>(17.138)</b>
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>(41.717)</u></b>

***Etat de variation de l'Actif Net***  
***du FCPR « FIDELIUM ESSOR »***  
***Pour l'exercice clos le 31 Décembre***  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	<b>2010</b>
<i>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</i>		<b>(41.717)</b>
<i>a - Résultat d'exploitation</i>		<i>(57.926)</i>
<i>b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</i>		<i>(35.101)</i>
<i>c- Plus (ou moins) values réalisées su cession de titres</i>		<i>68.448</i>
<i>d- Frais de négociation de titres</i>		<i>(17.138)</i>
 <i>AN 2 – Distributions de dividendes</i>		 -
 <i>AN 3 – Transaction sur le capital</i>		 <b>1.056.000</b>
 <i>a - Souscriptions</i>		 <b>1.056.000</b>
Capital		1.056.000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-
Régularisation des sommes distribuables		-
Droits d'entrée		-
 <i>a - Rachats</i>		 -
Capital		-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-
Régularisation des sommes distribuables		-
Droits de sortie		-
 <b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>		 <b><u>1.014.283</u></b>
 <i>AN 4 – Actif Net</i>		 <b>1.056.000</b>
 <i>a – En début d'exercice</i>		 -
<i>b - En fin d'exercice</i>		<i>1.014.283</i>
 <i>AN 5 – Nombre de parts</i>		 <b>1.056.000</b>
 <i>a – En début d'exercice</i>		 -
<i>b - En fin d'exercice</i>		<i>1.056</i>
 <b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>		 <b><u>960.495</u></b>
 <b><u>AN 6 – TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>		

## *Notes aux états financiers au 31 décembre 2010*

### **I. Présentation de FIDELIUM ESSOR :**

FIDELIUM ESSOR est un Fonds Commun de Placement à Risque au capital de 1056.000 DT divisé en 1.056 parts d'une valeur nominale de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

#### **I.1 Objet social**

Le Fonds Commun de Placement à Risque **FIDELIUM ESSOR** est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

#### **I.2 Répartition du capital**

Le capital de **FIDELIUM ESSOR (FCPR)** se répartit comme suit :

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre de parts</i>	<i>Catégorie de part</i>	<i>Souscription en valeur (DT)</i>
<i>Société Tunisienne de Banque <b>STB</b></i>	<i>500</i>	<i>A</i>	<i>500.000</i>
<i>Banque Nationale Agricole <b>BNA</b></i>	<i>300</i>	<i>A</i>	<i>300.000</i>
<i>Société <b>CAB DE PHAR</b></i>	<i>250</i>	<i>A</i>	<i>250.000</i>
<i>Société <b>SEDERHO</b></i>	<i>3</i>	<i>B</i>	<i>3.000</i>
<i>Amel Ben Daly Hassan</i>	<i>3</i>	<i>B</i>	<i>3.000</i>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1.056</u></b>		<b><u>1.056.000</u></b>

## ***II. Déclaration de Conformité***

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

## ***III. Principes Comptables Appliquées***

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suite :

### ***III.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en comptes en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### ***III.2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

### ***III.3 Evaluation des autres placements***

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit leur cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propre, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### ***III.4 Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propre, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### IV. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

##### IV.1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 1.020.962 DT

Désignation du titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% actif net
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>		<b><u>775.603</u></b>	<b><u>738.206</u></b>	<b><u>72,781%</u></b>
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</i>		<b><u>775.603</u></b>	<b><u>738.206</u></b>	<b><u>72,781%</u></b>
<u>Actions</u>		<b><u>775.603</u></b>	<b><u>738.206</u></b>	<b><u>72,781%</u></b>
actions société "Attijari bank"	4.830	113.417	104.086	10,262%
actions société "Banque Nationale Agricole"	6.000	102.000	89.970	8,870%
actions société "Banque de Tunisie et des Emirates"	1.500	47.195	43.797	4,318%
actions société "MODERN Leasing"	518	6.204	6.202	0,611%
actions société "SIAME"	20.000	104.562	107.380	10,587%
actions société "SOTETEL"	2.000	47.077	36.600	3,608%
actions société "Tunis Air"	6.500	14.171	13.208	1,302%
actions société "Tunisie Profilés Aluminium TPR"	7.000	42.120	40.180	3,961%
actions "Société Tunisienne de Réassurance TRE"	6.200	92.410	92.355	9,105%
actions société "Union Internationale de Banques"	5.000	110.775	103.460	10,200%
actions société "WIFAK Leasing"	4.000	95.672	100.968	9,955%
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</i>		-	-	-
<b><u>Titres des OPCVM</u></b>		<b><u>280.460</u></b>	<b><u>282.756</u></b>	<b><u>27,877%</u></b>
<u>Actions de SICAV</u>		<b><u>280.460</u></b>	<b><u>282.756</u></b>	<b><u>27,877%</u></b>
actions SICAV MILLENIUM	1.428	149.942	151.334	14,920%
actions SICAV TRESOR	1.264	130.518	131.422	12,957%
<u>Parts des fonds communs</u>		-	-	-
<b><u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u></b>		=	=	=
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier</u></b>		=	=	=
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>1.056.063</u></b>	<b><u>1.020.962</u></b>	<b><u>100,659%</u></b>

Les entrées en portefeuille-titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

<i>Acquisitions</i>	<i>Coût d'acquisition</i>
- Titres cotés	1.495.800
- Titres SICAV	711.650
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2.207.450</u></b>

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Prix de cession</i>	<i>Plus ou moins values réalisées</i>
- Titres cotés	720.196	785.493	65.297
- Titres SICAV	431.191	434.342	3.151
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1.151.387</u></b>	<b><u>1.219.835</u></b>	<b><u>68.448</u></b>

**IV.2 Note sur les disponibilités (en DT)**

<b><i>Disponibilités</i></b>	<b><u>2010</u></b>
Avoir en banque	96
Somme à décaisser (Erreur de prélèvement)	<40>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>56</u></b>

**IV.3 Note sur les créances d'exploitation (en DT)**

<b><i>Créances d'exploitation</i></b>	<b><u>2010</u></b>
Compte de régularisation actif	10.628
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10.628</u></b>

**IV.4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)**

<b><i>Opérateurs créditeurs</i></b>	<b><u>2010</u></b>
Gestionnaire	10.526
Autres opérateurs créditeurs	1.951
Compte d'affectation périodique des charges	4.887
<b><u>Total</u></b>	<b><u>17.364</u></b>

#### **IV.5 Note sur le capital (en DT)**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

<b><u>Souscriptions réalisées (1)</u></b>	<b><u>1.056.000</u></b>
Nombre de parts	1.056
Nombre de porteurs de parts	5
<b><u>Sommes non distribuables (2)</u></b>	<b><u>16.208</u></b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<35.101>
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	68.448
Frais de négociation	<17.138>
<b><u>Capital au 31/12/2010 (1+2)</u></b>	<b><u>1.072.208</u></b>
Nombre de parts	1 056
Nombre de porteurs de parts	5

#### **IV.6 Note sur les sommes distribuables (en DT)**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31/12/2010 se détaille comme ainsi :

	<b><i>Résultats distribuables</i></b>	<b><i>Régularisations</i></b>	<b><i>Sommes distribuables</i></b>
- exercices antérieurs	-	-	-
- exercice 2010	<57.926>	-	<57.926>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>&lt;57.926&gt;</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>&lt;57.926&gt;</u></b>

#### **IV.7 Note sur les revenus du portefeuille-titres (en DT)**

<b><i>Revenus du portefeuille-titres</i></b>	<b><u>2010</u></b>
Dividendes des actions et valeurs admises à la côte	4.700
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4.700</u></b>

#### **IV.8 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)**

<b><i>Charges de gestion des placements</i></b>	<b><u>2010</u></b>
Rémunération du Gestionnaire (Article 15.1 du Règlement Intérieur)	56.100
Rémunération du Dépositaire (Article 15.2 du Règlement Intérieur)	4.125
<b><u>Total</u></b>	<b><u>60.225</u></b>

#### **IV.9 Note sur les autres charges (en DT)**

<b><i>Autres charges</i></b>	<b><u>2010</u></b>
Services bancaires et assimilés	169
Minimum de perception sur déclarations mensuelles d'impôts	30
Honoraires du commissaire aux comptes	2.202
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2.401</u></b>

#### **IV.10 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres (en DT)**

	<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b><i>Valeur au 31/12/2010</i></b>	<b><i>Plus ou moins values potentielles</i></b>
- Titres cotés	775.603	738.206	<37.397>
- Titres SICAV	280.460	282.756	2.296
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1.056.063</u></b>	<b><u>1.020.962</u></b>	<b><u>&lt;35.101&gt;</u></b>

#### **IV.11 Note sur les plus (ou moins) values réalisées sur titres (en DT)**

(Voir note IV.1, le détail des sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2010)

## V. *Autres informations*

### V.1 Engagements hors bilan (en DT)

Néant

### V.2 Données par part (en DT)

	<u>2010</u>
<b><u>Données par part</u></b>	
Revenus des placements	4,451
Charges de gestion des placements	<57,031>
<b>Revenu net des placements (1)</b>	<b>&lt;52,580&gt;</b>
Autres produits	-
Autres charges	<2,274>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>&lt;54,854&gt;</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>&lt;54,854&gt;</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<33,240>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	64,818
Frais de négociation	<16,229>
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>15,349</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>&lt;39,505&gt;</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>-</b>
Distribution de dividendes	-
Valeur liquidative	960,495

### V.3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire (en DT)

❖ La gestion du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » est confiée à la société de gestion « FIDELIUM FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds « FIDELIUM ESSOR ». En contre partie de ses prestations, FIDELIUM FINANCE (Gestionnaire) perçoit une rémunération se détaillant comme suit :

Désignation de la rémunération	Réf. Règlement intérieur	Taux	Assiette	Observation
1. Commission du gestionnaire	15.1.1	3,5% TTC	Valeur de l'actif net au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.	a
2. Commission de gestion administrative et comptable, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information • Partie fixe • Partie variable	15.1.2	20.000 DT HT 0,1% HT	Valeur de l'actif net	b
3. Frais liés aux investissements	15.1.3	L'ensemble des dépenses liées aux activités d'investissement, de gestion et de désinvestissement du Fonds. Le montant de ces dépenses ne pourra pas dépasser 1% HT de l'Actif Net du Fonds sur un exercice donné.		c
4. Frais de constitution	15.1.4	0,5% HT	Prix de Revient de l'ensemble des parts A du Fonds.	d

#### Observation

- Par dérogation à la règle générale, la rémunération due au Gestionnaire pour la première année de la vie de FIDELIUM ESSOR lui sera versée semestriellement et d'avance. A ce titre, l'assiette de calcul qui a été appliquée est le prix de revient de l'ensemble des parts A et des parts B du fonds, soit 1.056.000 DT.
- L'assiette de calcul de la partie variable de cette commission est la valeur de l'actif net au 31/12/2010.
- Aucune facturation n'a été établie au titre de cette rubrique.
- Le prix de revient de l'ensemble des parts A du fonds à la clôture de l'exercice 2010 s'élève à 1.050.000 DT.

❖ La Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR ». Elle est chargée à ce titre :

- de la tenue du compte titres de « FIDELIUM ESSOR » ;
- de la tenue du compte numéraire de « FIDELIUM ESSOR » ;
- du dépouillement des opérations et l'inscription en compte de « FIDELIUM ESSOR » des titres et des espèces ;
- de la consultation autant de fois qu'il est nécessaire de la comptabilité du FCPR ;
- d'assurer dans la mesure du possible la restitution des actifs qui lui sont confiés ;
- d'assurer l'information de « FIDELIUM ESSOR » dans les meilleurs délais dans la mesure où elle en a eu connaissance :
  - des opérations relatives aux titres conservés pour le compte de « FIDELIUM ESSOR »,
  - de toutes les exécutions des opérations portant sur les titres et espèces,
- de l'encaissement du produit des souscriptions reçues et le paiement du montant des rachats ;
- de l'encaissement ou le paiement sur les valeurs détenues par « FIDELIUM ESSOR » ;
- du contrôle de la conformité des actes du Gestionnaire avec les prescriptions légales et statutaires et la politique d'investissement du FCPR fixée par la société de gestion ;
- du contrôle des conditions de la liquidation et en particulier, les modalités de répartition des actifs conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur de « FIDELIUM ESSOR ».

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 DT HT.